Relations Chine/Europe: relations politiques à long-terme

1995/2211(COS) - 04/12/1995

Après avoir examiné la communication de la Commission sur les relations futures de la Communauté avec la Chine, le Conseil a entériné les grandes lignes de sa future politique à l'égard de ce pays. Celle-ci devrait se focaliser sur les rientations stratégiques suivantes : -rapprochement des relations : l'Europe devrait parvenir à établir une relation qui reflète le poids réel et l'influence potentielle de ce pays à l'échelle mondiale et régionale. A ce titre, les priorités de l'Union devraient viser le maintien de la stabilité dans la politique étrangère et de sécurité, promouvoir un système commercial ouvert, soutenir un développement durable, promouvoir l'intégration progressive de la Chine dans l'économie mondiale, lutter contre la pauvreté, promouvoir la démocratie, l'Etat de droit et le repsect des droits de l'homme; -sécurité et politique extérieure : l'Union doit aider ce pays à favoriser une action constructive en matière de gestion et de diffusion des armes (y compris nucléaires) et à régler ses différends territoriaux. En ce qui concerne spécifiquement la question de Hong-Kong et de Macao, l'UE a un rôle à jouer quant à la transition en douceur de ces enclaves au sein du système en place en Chine. Parallèlement, l'Union devrait pouvoir soutenir l'avènement en Chine d'institutions et d'une société civile fondées sur l'Etat de droit; -droits de l'homme : l'Union demande une nouvelle fois que les droits de l'homme soient pleinement respectés en Chine (y compris au Tibet) et salue les efforts déjà entrepris dans ce sens dans le cadre du dialogue politique bilatéral et le dialogue ad hoc sur les droits de l'homme; -réformes économiques : l'Union soutient la participation de la Chine aux accords et organisations multilatéraux à caractère économique, et en particulier l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Ce processus d'adhésion serait facilité par la mise en place de mécanismes d'économie de marché en Chine et par la convertibilité de sa monnaie. Des efforts doivent être faits en matière d'accès au marché chinois et de suppression des droits de douane et des obstacles non tarifaires. Par ailleurs, l'Union soutient le développement d'accords dans le domaine des échanges des services, de transports maritimes et de télécoms... D'autres actions sont attendues en matière de droits des entreprises, de respect des disciplines dans le domaine des subventions et de respect de la propriété intellectuelle; -renforcement de la coopération : l'Union souhaite cibler sa coopération sur quelques domaines-clé permettant à la Chine de promouvoir son intégration dans le système mondial des échanges et des investissements. Quatre domaines retiennent plus particulièrement l'attention de la Communauté : .développement des ressources humaines, .aide à la formation et assistance technique dans le cadre de la modernisation de l'économie chinoise, .coopération entre entreprises afin que les sociétés européennes soient davantage présentes en Chine, .soutien aux autorités repsonsables des normes environnementales. Parallèlement, l'Union souhaite un renforcement de la coopération dans le domaine du développement urbain et rural, la promotion de la femme, le développement de la recherche et des sciences, le développement de la société civile et de l'Etat de droit, la lutte contre le trafic illicite et de la drogue, la lutte contre le crime organisé et l'immigration clandestine; -renforcement de la coordination : l'Union souhaite améliorer la coordination entre les Etats membres, la Commission, la BEI et le secteur privé tant en Europe qu'en Chine. Il s'agit en priorité de renforcer l'information relative à ce pays auprès des investisseurs européens potentiels, d'encourager les études européennes en Chine et d'entreprendre un rapprochement sur le plan culturel. Pour ce faire, une étroite coordination doit être mise en oeuvre. Un groupe d'experts pourrait être désigné dansl'enceinte appropriée pour améliorer la coordination. Enfin, le Conseil note que le programme proposé par la Commission dans sa communication en matière de soutien aux entreprises est positif et devrait constituer un complément des activités des Etats membres. En outre, le Conseil demande que la Commission élabore un document sur la stratégie à suivre pour ce pays, décrivant les mesures de coopération projetées. Le Conseil se prononce enparticulier sur la concentration des ressources disponibles sur un nombre limité d'activités prioritaires conformes aux orientations décrites ci-avant.